



SNPES PJJ / FSU
Section Ain-Rhône

Déclaration liminaire CSA Territorial Ain-Rhône du 4 février 2025

Le navire continue à sombrer... après une dissolution, un gouvernement censuré, deux nouveaux 49.3 pour imposer un budget de misère. Le service public est mis à mal par un défaut de recettes fiscales, alors que d'autres solutions sont possibles.

À la PJJ, les contractuel.le.s ont servi à faire des économies, au détriment des jeunes et de leurs familles. Les conséquences sur la continuité des prises en charge et du Service Public s'en ressentent encore.

Sur le Rhône et l'Ain, les services de Milieu Ouvert se retrouvent parfois en suractivité. Les collègues se voient imposés les stages de citoyenneté, en sus de leur quota de mesures. Quatre stages par an à organiser, sur chaque unité, entraînent indubitablement des conséquences sur la quantité de travail des éducateurs en MO et augmentent les risques psychosociaux. Les équipes sont à bout.

Les UEAJ se voient également imposés de gérer les peines de stage au détriment, encore une fois, des prises en charge habituelles. Le tout avec une diminution des moyens qui ne permettent plus de proposer des intervenants extérieurs, alors même que c'est ce qui fait la richesse du contenu des stages.

La préparation des stages, et la surcharge de travail engendrée par leur mise en œuvre doivent être prises en compte dans les normes de mesures. Le SNPES PJJ/FSU réitère la nécessité de baisse des mesures, suite à l'application du CJPM et aux contraintes qui y sont liées.

L'expérimentation à l'EPE du Rhône, et les positions budgétaires de la DT, concernant le secteur associatif habilité, limitent drastiquement les possibilités d'hébergement. Il va devenir encore plus compliqué de trouver des places pour les jeunes les plus en difficulté, s'il faut systématiquement l'accord d'un financement avant toute recherche. Cela sera renforcé par le choix de ne pas financer le lieu de placement lors des fugues, malgré la place garantie au jeune et à l'Ordonnance de Placement imposée par le Juge des Enfants. Le Magistrat reste décideur et souverain dans ses décisions ! Les associations ont besoin de fonctionner correctement pour bien faire leur travail. La PJJ a besoin de ces lieux de placement pour accueillir les jeunes.

Les restrictions de budget et de personnels ça suffit !
Des titulaires sur tous les postes, dans toutes les unités, pour un Service
Public d'Éducation de qualité.
L'avenir de nos enfants et le Service Public ne sont pas à brader !

SNPES PJJ / FSU
Section Ain-Rhône